DEUXIÈME PHASE

Ici, et le ministère public, l'agent de la corruption n'a pas été Arton, comme pour Sans-Leroy, mais M. de Reinach. Le moyen employé, c'est la constitution du syndical, qui ne comportait aucun risque.

M. Béral doit, paraît-il, produire des documents qui prouvent de nature à prouver qu'il a reçu quelque chose pour prendre une commandite d'ingénieur technique. J'attendrai ces pièces des expéditions.

M. Dugué de la Fauconnerie lui a encaissé qu'il avait reçu 25 000 francs pour faire voter par M. Reinach l'avait fait entrer avant le vote de la loi. Le fait était suspect par lui-même; il l'est bien davantage si l'on considère que Reinach n'a pas pu justifier du nombre exact de parts qu'il avait prises. La somme de 25,000 francs ne saurait être

Prétention. Pousse sans des chèques retrouvés ainsi M. Dugué, jamais ils seraient tout pas reconnaître que les 25,000 francs étaient un pur don. Cela serait à la fois cher, car M. de Reinach ne faisait pas des dons volontaires.

M. Gobron

M. Gobron a expliqué son chèque de 20,000 fr. par la cession au baron de Reinach, de 50 parts d'une société de tonnage. Les livres de la société, ajoutait-il, seraient à la disposition.

M. Gobron interrompt pour dire : On les a saisis, c'est vrai. On les a mis sous scellés dans une chambre, mais le scellé a été rompu. Il n'est pas reconnaître que les 25,000 francs étaient un pur don. Cela serait à la fois cher, car M. de Reinach ne faisait pas des dons volontaires.

M. A. Proust

M. Alphonse Proust a été dénoncé par un journal du Mans comme ayant, jusqu'à ce que la production de la photographie de son chèque, déclaré l'ont oublié. Ses dénégations suffisent à démontrer que, au plaidoyer de 25,000 fr. qu'il a reçu avait une somme si rapide.

La corruption

Il me reste à parler de la participation de M. Cheuvre de Lesseps et Fontane, à des actes de corruption.

La situation de la Compagnie était grave sinon désespérée, elle avait tout intérêt à corrompre un ministère.

Dans un de ses rares moments de sincérité M. de Lesseps a reconnu qu'il avait rendu à M. de Freycinet, pour fonds pour « amener les concours nécessaires au vote de la loi. Ces concours ne pouvaient être que des concours parlementaires.

Quant à M. Fontane, il remplaçait M. de Lesseps quand celui-ci était absent, il était en relations avec M. de Reinach et c'est à lui que M. Cl. Hers a envoyé sa fameuse dépêche du 10 juillet 1888.

Le remède

Pour Bouvier, M. se sécurisant l'avocat général le fait voir bien poétiq. Mondin accusait un parti-cipation. Sans-Leroy n'a rien justifié. Quant aux quatre lettres écrites vous connaissez les charges. Le même jour, le 17 juillet, M. de Lesseps est allé seul et non en cabinet pour l'origine que par des valeurs nécessaires. Mais leur responsabilité est légère à côté de celle de MM. de Lesseps et Fontane qui pendant de longues années ont poursuivi leur œuvre de corruption.

M. de Lesseps n'a pas l'excuse de la pauvreté. N'est-il pas vice président de la société de Suez, dont son père est président. N'est-il pas vendu 100,000 fr. dix parts de fondateur de Panama? Quelle parcelle minuscule distrait pour vos intérêts et la faire. Votre opulence est faite de leurs dépens et de leurs deniers. Mais, j'ai le droit au jury. Justice, justice. (Mouvements divers)

INCIDENT

M. de l'assemblée se lève et dit :

C'est à nous défendre à répondre à M. Trévoux ajoutant. Mais je tiens à m'expliquer sur un point, nouveau que celui-ci a signalé. Je vous parler de manœuvres : ce sont des mots qui ne conviennent pas aux assemblées générales. La vérification est faite, qu'on la fasse.

M. Trévoux est levée à cinq heures.

Demain, plaidoirie très-étendue de M. Barboux, défenseur de M. Ch. de Lesseps.

Le gouverneur du Dahomey

Paris, 15 mars. — La *politique coloniale*, publie une note démentant la nouvelle donnée par le Temps de la démission de M. Haillot, gouverneur du Dahomey, de M. Dispagne, du Journal ajoute que jamais il n'y a eu désaccord entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur.

M. BOURGEOIS RETIRE SA DÉMISSION

Paris, 15 mars. — M. Bourgeois s'est rendu ce matin chez le président du conseil.

Dans un moment de faiblesse il a fait connaître qu'il consentait à reprendre le portefeuille de la justice en cédant aux instances pressantes de ses collègues et parce qu'il pensait à demander du gouvernement des mesures pour empêcher de nouvelles interpellations qui sont annoncées.

Assassin par amour

Paris, 15 mars. — Un nommé Pierre Dervie, ouvrier boucher, demeurant rue Bandin, âgé de 24 ans, s'était épris d'une femme, Lisa Hess, âgée de 27 ans, une marchande de papier, avec laquelle il vivait maritalement.

David accusait cette femme de le tromper et à plusieurs reprises il avait déclaré qu'il tirerait vengeance de sa trahison.

La nuit dernière pendant le sommeil de Lisa, il lui coupa le cou avec un rasoir puis il s'est suicidé avec la même arme.

Explosion dans une caserne

Paris, 15 mars. — Hier soir, une explosion formidable s'est produite à la caserne Rivaud, affectée au casernement du 12e régiment d'Infanterie. Voici les causes de l'explosion.

Dimanche dernier, un sapeur du 125e était allé remarquer des obus non éclatés sur le champ de tir du 12e régiment d'artillerie. Il en trouva quatre, qu'il mit en dépôt dans un bâtiment affecté au matériel de tir de l'infanterie. Hier, profitant de ce que le 125e était allé faire des exercices de tir, il mit ces quatre obus dans un sac, sac à pâtre et les déposa dans la cuisine réglementaire, puis la remanié à des camarades qui allaient jouer les obus les déposa dans sa chambre; puis, dans la cuisine, il les transporta dans l'atelier et se mit à en ouvrir un. Tout à coup une explosion formidable se produisit.

Le malheureux sapeur a eu la jambe gauche brisée et la cuisse droite fracassée; un soldat qui passait dans la cour a eu la jambe broyée par un éclat qui avait brisé et traversé la porte; un autre soldat a été très légèrement atteint. Le deux premiers ont été transportés à l'Hôpital du Val-de-Grâce; le premier, de Face-Dent, est sous dans comme perdu. L'autre soldat est dans un état fort grave.

Les dégâts matériels consistent surtout en vitres brisées, non seulement à la caserne, mais aussi aux fenêtres des maisons voisines.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

Emprunt municipal de la Ville de Paris 1865

Le numéro 434,928 gagne 150,000 francs.
Le numéro 198,918 gagne 50,000 francs.
Le numéro 178,720 — 25,000 — 165,259 — 10,000 — 65,268 — 10,000 — 210,138 — 65,268 — 10,000 — 244,609 gagnent 5,000 francs.
Le numéro 34,000 — 34,000 — 34,000 — 34,000 — 46,781 — 51,455 — 289,004 — 158,171 — 300,000 — 280,819 — 547,208 gagnent 1,000 francs.

Remboursement de 269 millions de francs de Bruxelles de 1868

38e tirage du sort — 15 mars 1893

Il sera soit 2772 obligations remboursables le 2 janvier 1894

Série 91961, n° 24, remboursable par 100000 fr. — Sér. 92788, n° 24, id. 2000 fr. — Série 98148, n. 9, id. 1000 fr. — Série 6978, n. 4; s. 52797, n. 17, id. 500.

LA BELGIQUE

Arrestation d'un anarchiste

Bruxelles, 15 mars. — L'inspecteur Le Breton, de la sûreté de Paris, a arrêté, hier soir, à Bruxelles « Revolver », le frère de Schoupe, qui se trouve dans son atelier d'ébénisterie à Scharerbeek.

Le Breton avait reçu des ordres de Mathieu, l'un des auteurs de l'explosion Véry, recevait l'hospitalité dans cette maison et s'était caché à temps en escaladant un mur.

Les perquisitions faites sur l'ordre du parquet ont fait découvrir une grande quantité de colorie et d'argenterie que Le Breton a reconnu pour voir été volés en France, dans un château, incendié après le pillage par les voleurs.

Deux machines infernales, des revolvers, fausses clefs et barbes postiches ont été découverts.

Schoupe a déclaré que tous ces objets lui ont été remis par Mathieu.

Schoupe a eu de nombreuses conférences avec Mathieu et son frère, mais il ne s'est rien passé de plus.

On sait qu'il a été question d'un complot ici. Cela paraît d'autant plus probable qu'on a trouvé des engins explosifs.

D'autres perqu sitions ont eu lieu chez des anarchistes connus, mais on n'a pas abouti à aucun résultat. Les short-les gares sont surveillées.

Le frère de Schoupe a été écroué.

LES GRÈVES

Aux Mines de Vendin-les-Béthune

A la suite de la bagarre qui s'est produite hier, vers six heures du matin, entre travailleurs et grévistes, quatre arrestations ont été opérées.

Henri Fremaux, 20 ans, a comparu le matin même devant le tribunal correctionnel qui lui a infligé 20 jours de prison pour entraves à la liberté du travail.

Alphonse Jacquart a comparu l'après-midi, il a été condamné à 10 jours de prison pour le même motif.

L'ouvrier de Joseph Cremmer a été renvoyée à aujourd'hui afin de pouvoir entendre tous les témoins.

Enfin, une nommée Jérémine Plument, femme Quenelle, a été condamnée à un mois de prison pour avoir frappé un gendarme.

Cette femme a déjà subi cinq condamnations.

*
* *

La journée s'est passée sans incident à Annezin.

A RIVE-DE-GIER

Rive-de-Gier, 15 mars. — La grève des ouvriers métallurgistes menace de recommencer. 500 ouvriers de l'usine des Etaings ont quitté le travail ce matin une demi-heure après la rentrée et on craint une nouvelle grève générale.

L'EXPOSITION

des tulles et dentelles de Calais

A PARIS

La Salle de l'Industrie a donné salle, pendant deux mois, à la première exposition des tulles et dentelles de Calais destinée à l'exposition de Chicago. Les fabricants de cette ville ont pu se rendre compte du nombreux invités parisiens, avant de les expédier au delà de l'Atlantique, les merveilles réalisées par l'application des machines à des tissus qu'il semblaient jusqu'ici condamnés à rester l'œuvre patiente de la femme.

Tous les visiteurs, notamment Mme Carnot, Mme Ribot, Mme Krantz, Mme Georges Berger, auxquels MM. Hénon, président de la chambre syndicale des fabricants de Calais, et Aucelot, près dent de la chambre syndicale des dentelles et brodeurs de Paris, ont fait les honneurs de cette élégante exposition, ont été surpris de trouver aussi assoupies à une œuvre de fée les machines brutales. Les quarante manufacturiers qui ont coopéré à cette exposition *collective et anonyme* ont réalisé depuis 1889 des progrès nouveaux dans la finesse, le bon goût et l'extension de leurs produits.

Les dentelles espagnoles, le point de Bayeux le point d'Irlande, le chantilly fin, les Valenciennes, l'application de Bruxelles, la dentelle de Brunnes, les tulles pour violettes, etc. s'y rencontrent sous forme de volants, petits et grands, hauteurs basses et moyennes, entre deux, parchemin, écharpes.

C'est un ensemble d'une élégance charmante, bien faite pour accroître encore la réputation de notre grande industrie de Calais.

Deux robes de forme nouvelle sont beaucoup été admirées : l'une en dentelle genre espagnol, dessous mauve; l'autre en appliqué de Bruxelles sur tulles mauves, fond soie bleue et trois pélerines, crème, noir et or, presque entièrement faites avec quelques-unes des dentelles de la collectivité de Calais.

Cette exposition constitue un nouvel industriel français semble le dernier mot de l'industrie de Calais; cependant on peut s'attendre encore à voir des merveilles dépassées. L'Expo tion de 1900 nous révélera sans doute bien d'autres délicates surprises.

RAPATRIEMENT

M. Basly, député du Pas-de-Calais, vient de recevoir la lettre suivante de M. le près dent du conseil des ministres.

Paris, 10 mars 1893.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de l'administration sur la persécution dont les ouvriers, qui solliciter, le rapatriement, sur frais de l'Etat

Léopold Richard, sa femme et son 3 enfants, à Macdonald, Pensylvanie.

Henri-Antoine Dumas, sa femme et 7 enfants, à Sévigné, République Argentine.

Eugène Dhermy, sa femme et 3 enfants à Buenos Ayres, même pays.

Arthur Cheval, sa femme et 3 enfants à Sanlo Isidoro (République Argentine).

Gustave Wiehard, sa femme et 4 enfants à Santa Fé (République Argentine).

Florent Blaisant, sa femme et 2 enfants à Mendoza Ferrocarril Central Oeste (République Argentine).

Alexandre Robert-Desmity, sa femme et quatre enfants à Mendoza, province de Mendoza, République Argentine.

J'ai l'honneur de vous informer que, par le ministère de la guerre, le prix mon collègue des affaires étrangères de prescrire les mesures nécessaires à l'effet d'obtenir le rapatriement de ces familles. Victor Richard, Frédéric Lambotte et Jely-Choquet, que vous avez bien voulu également me recommander.

Agréez, Monsieur le député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur,

Ernest.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 97.35. — Extérieur 80 4/8. — Portugais 18 19/16. — Turc 21 35/16. — Banque ottomane 580 75. — Lots turcs 93.50. — Egyptien 97.75. — Rio 500.50. — Tendance lourde. — Rentes 97.35.

Les amenités de « l'Emancipateur »

La journal de l'archevêché ne méritera jamais le reproche d'employer une expression offensante ou ton ton et le montrer appréciée de la bonne compagnie (nous ne parlerons pas de celle de Jésus). On y écrit avec une sérénité de sacristain inconscient, des grossièretés qui méritaient d'être servies représentées si nous n'avions pas le souci de nos lecteurs.

L'Emancipateur nous permettra de ne pas le suivre sur le terrain de la goutte-ne, mais nous nous passerons de sa permission pour flétrir avec indignation, les comparaisons honteuses qu'il n'hésite pas à établir, avec l'approbation tacite de Monseigneur l'archevêque de Cambrai.

On sait qu'il y a quelque temps, nous avons reproduit le mot [illegible] Mazure du conseil municipal de Tourcoing, relatif à l'abnégation d'une maison hospitalière à Cambrai.

Or, voici la délicate façon dont *l'Emancipateur* annonce la chose :

C'est son correspondant de Cambrai qui tient la plume pour la circonstance.

Nous reproduisons ici ce que nous faire pas de la grande [illegible] Mais toujours et bien renseigné. Cette fois, son reporter se trouve en défaut.

« Comment! Nous, alors avoir à Cambrai *un lycée de filles*, et vous ne nous le dites pas! Le Journal de Tourcoing en nous [illegible] *une lacune comblée*. Et tient une colonne. Nous aurions bien dû, au moins, dire quelque mots. »

C'est peut-être à cause du démantèlement de Cambrai qui en a fait pas?

Nous ne demandons pas mieux, nous, d'en être débarrassés. »

Un lycée de filles !

L'Unique lycée [illegible] grosse qu'il n'y a pas lieu de lui opposer autre chose que le même lycée mais il nous semble toutefois que *l'Emancipateur* est bien sage en s'évitant une grossièreté qui atteint des enfants et aussi des fa-milles [illegible] respectables.

Notre excellent confrère *Le Libéral* de Cambrai a vertement relevé la note honteuse de l'*Emancipateur*, mais ce qu'il n'a dû de dire et ce que le journal de l'archevêché a oublié d'ajouter à sa note édifiante, c'est le principe lui-même.

Il paraît que la tenancière du nouvel établissement, très confite en dévotion, a l'intention de solliciter auprès du ministère de son refuge de nuit, la bénédiction du clergé de la paroisse.

Notre correspondant de Cambrai a omis de nous dire si la confession et la communion seraient ce jour-là obligatoires pour le personnel de la maison.

Si sacr mortels!... E. L-B.

Chronique du Sport

Courses de Lille (hippodrome du bois de la Deûle). — Réunion de printemps. Ouverture, Lundi de Pâques 3 avril.

Avis. — Les propriétaires sont informés qu'un bureau télégraphique est installé dans l'enceinte du pesage et qu'ils peuvent s'y faire adresser leurs télégrammes, moyennant

— Les cartes de propriétaires, d'entraîneurs et de service seront délivrées à partir de la 1re Avril, 30, rue Basse, le dimanche 2 avril jusqu'à six heures du soir, le lundi 3 avril jusqu'à dix heures du matin, et ensuite au bureau du supplément, près des tribunes, à partir de une heure.

Prix des tribunes (à réclamer). — 2000 francs offerts par la Société des chemins de fer du Nord, entiers, hongres et jumenis de 3 ans et au-dessus, 1000 mètres environ (Handicap). — Entrée 100 francs, forfait 25 francs. — Poids : 3 ans, 51 kil.; 4 ans et au-dessus, 62 kil. — Les chevaux à réclamer pour 3 ans et au-dessus 3 kil. 100 francs, 5 kil. 200 francs, 7 kil. Les chevaux ayant couru en 1893 sans gagner, recevront en outre 2 kil. — Distance, 1500 mètres environ (Parcours n° 1).

Engagements jusqu'au mardi 21 mars, avant 10 heures du soir, chez M. G. Madelaine, 1 bis, rue Scribe, Paris.

Prix du Printemps. — 3000 francs offerts par le gouvernement de la République, pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 10,000 francs en plusieurs courses, ni un prix de 5000 fr. en plus. — Entrée, 100 fr.; moitié forfait. La moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 56 kil. 1/2, 4 ans, 62 kil. 1/2, 5 ans, 65 kil.; 6 ans et au-dessus 67 kil. 1/2. — Distance, 2200 mètres environ (Parcours n° 1).

Engagements jusqu'au mardi 28 mars avant 4 heures, chez M. G. Madelaine, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du Chemin de fer du Nord. (Handicap). 3,000 fr. offerts par la Compagnie du Chemin de fer du Nord pour chevaux entiers, hongres et juments, de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée, 150 francs : forfait 50 fr. Au second 50 fr. les entières. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Distance de 2,200 mètres environ. (Parcours n° 1).

Engagements jusqu'au mardi 31 mars, avant 4 heures, chez M. G. Madelaine, 1 bis, rue Scribe, Paris.

Les poids seront publiés le Mardi 28 mars, à Paris.

Prix de la Société des Steeple-chases de France (Hier-le-Chase militaire 24 mars). — Un prix de 2,000 fr. offert par la Société, plus 500 fr., au premier, offert par la Société des Steeple Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux appartenant à des officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles du gouvernement français ou de l'Etat ou achetés par les Commissions de remonte des corps, n'ayant jamais gagné de course publique à obstacles et n'ayant pas gagné en plat en public depuis six mois au moins avant le jour de la course. Poids : Chevaux à demi-sang, 75 kil.; chevaux de pur sang, 80 kil. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2e série, portera 2 kil. de surcharge par course gagnée dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de la série ou un steeple-ch au militaire de la série. Officier qui montera son cheval recevra 3 kil. de décharge. Distance, 3000 mètres environ. (Parcours n° 13).

Engagements jusqu'au mardi 28 mars, avant-midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris.

Prix d'ouverture (Handicap au trot attelé). — 2,000 fr. offerts par la Société des Courses pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. Distance (mesure de distance). Au premier 1500 fr.; au second 300 fr.; au troisième 200 fr. — Entrée 100 fr. Entrée 100 fr.; forfait 50 fr. au tiers des sources. Tout cheval n'ayant pas couru depuis le 1er Février 1893 sera admis s'il a reçu avant le jour de la course. Tout gagnant après la publication du handicap, recevra 50 mètres. Poids : Chevaux de 4 ans, 60 mètres. Poids de course, 50 kil. Le volant et du jockey, 100 kil. Distance : 2,600 mètres environ. (Parcours n° 13).

Engagements jusqu'au mardi 28 mars, avant 6 heures du soir, au secrétariat de la société, 30, rue Basse, à Lille.

L'hippodrome sera public le mardi 28 mars, à 1 heure de soir, à Lille.

Règlement de la société d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline en France.

Règlement de la société d'encouragement pour l'amélioration de la race française de demi-sang.

Le ministre de l'agriculture, Alfred Dumesnil.
Vaux. Pedro Cormeline.
Le ministre de la guerre, Le Général de Vaux.
Lothon.

Par arrêté ministériel, en date du 29 février 1893, la Société des Courses de Lille a été autorisée à disposer de la somme de 1,000 francs mis à sa disposition par le budget du ministère de la guerre pour les dates des 3 avril, 11 mai, 25 juin et 3 octobre.

Chronique Régionale

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin de la séance du 14 mars sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars :

Ont voté *pour* : Nord. — MM. Dron, Dubois, Elies-Evrard, Guillemin, Herbecq, Lelou, Minint, Morel, Pierre Legrand, Sirot et Trannin.

Pas-de-Calais. — MM. Basly, Boudenoot Boulanger-Bernet, Fanien, Graux, Jonnart, Lamoulin, Lecloux et Ribot.

Ont voté *contre* : Nord : MM. Bergeret, Déjardin, Verkinder, de Freschevile, Lagrange, La German, Montalembert, Pichon, Renard, des Rotours et Thellier de Poncheville.

Pas-de-Calais. — MM. Adam et Taillandier.

La Chambre a adopté.

Chemin de fer du Nord. — *Les abonnements ouvriers.* — Dans sa séance du 15 septembre 1892, le Conseil général, sur la proposition de M. Auguste Potié, avait émis le vœu que la Compagnie du Nord délivre des cartes d'abonnements hebdomadaires d'ouvriers, au départ de Wavrin, Santes, Haubourdin et Loos pour les stations de Lille à Béthune et de Don à Lens.

M. Auguste Potié vient d'être informé que la Compagnie du Nord a soumis une proposition qui a été approuvée le 31 janvier dernier, aux termes de laquelle des cartes hebdomadaires seront délivrées pour les parcours suivants :

Loos et Haubourdin à Santes et Wavrin, Santes, Wavrin, Don-Sainghin, Marquillies, La Bassée, Cuincy, Beuvry et Béthune à Violaines, Annœullin, Bauvin, Provin, Meurchin, Pont-à-Vendin, Lens et Loos.

Nos félicitations au dévoué conseiller général du canton d'Haubourdin.

Nécrologie. — Le général de division en retraite Paulin d'Ivoy vient de mourir dans son château de Courtrai, près de Verdun.

Le général Paulin d'Ivoy, en 1870, reçut le commandement de la deuxième division de l'armée du Nord : peine, sans cette armée, il se battit avec deux corps d'armée, il fut placé à la tête de l'armée, le 23, et se distingua à Pont-Noyelles, Bapaume, Sainte-Geneviève.

Il était Commandeur de la Légion d'honneur.

Nouvelles militaires. — M. le général de brigade Langlois, membre du comité technique de la gendarmerie, a été désigné pour inspecter le fonctionnement de la gendarmerie. (1er, 2e, 3e, 4e et 5e corps d'armée).

— M. le général de division Niamus, inspecteur général permanent des travaux de l'artillerie pour l'armement des côtes, membre du comité technique de l'artillerie, a été désigné pour inspecter cette année les corps de troupe, service et établissements de l'artillerie et du train des équipages dans la quatrième arrondissement du (1er et 2e corps d'armée et école d'application de l'artillerie et du génie).

Train des équipages. — Les élèves de l'Ecole de l'artillerie et du génie (section du train) dont les noms suivent ont été nommés sous-lieutenants : M. Roussel, maréchal des logis au 1er régiment, classé au 6e escadron; M. Fontaine, maréchal des logis au 30e escadron, classé au 1er escadron

Mutations. — *Artillerie.* — M. Brouin, lieutenant en 1er, au 20e régiment, est classé au 1er régiment; M. Fiabault, lieutenant en 2e au 1er bataillon de forteresse, est classé au 7e régiment; M. Gervobot, lieutenant en 2e au 2e bataillon de forteresse, a été classé au 20e régiment; M. Houssel, lieutenant en 2e au 1er régiment, est classé au 22e régiment; M. Chabanier, lieutenant en 2e au 15e régiment, passé avec son grade dans l'artillerie de marine.

Train des équipages militaires. — M. Briaert, lieutenant en 1er, officier d'habillement du 1er pour la 1re section, a été classé au 1er pour la fabrication du 1er régiment, lieutenant en 1er, au 15e escadron, a été classé au 1er escadron pour occuper l'emploi d'officier d'habillement.

Adjoints du génie. — Les sous-officiers du 2e régiment du génie dont les noms suivent ont été proposés pour le grade d'adjoint de 2e classe, à la suite du concours de 1893 :

MM. Bordel, adjudant, Dubois, sergent, Dermard, sergent, Lambert, sergent, Faiernelle, sergent, Joly et Canin, sergents-majors.

Personnel administratif. — A été nommé directeur de 3e classe des contributions indirectes à Lion (Aisne), M. Henri Boudin, inspecteur de première classe des sucres et distilleries, à Lille.

Nominations universitaires. — M. Barnaux est nommé répétiteur à le lycée de Lille.

M. Vandenhoing a été nommé professeur de sciences au collège de Condé-sur-Escaut.

M. Quarré est nommé répétiteur au collège de Dunkerque.

La station de Watteau. — Nous avons fait connaître la composition du comité d'action constitué sous la présidence de M. Carolus-Barème pour élever une station à Watteau.

La souscription est maintenant ouverte. Nous nommerons qu'elle aura un succès tout particulier dans la région Nord, d'où est originaire le maître peintre de Watteau, dont le nom grand charmeur, peut-être, dont s'honore l'Art français.

L'œuvre de Watteau exprime merveilleusement le charme, le sentiment, le rêve, le goût d'un siècle dévoué aux hautes et définitive consécration de sa gloire.

On peut adresser son offrande pour cette œuvre artistique et nationale, à M. Emile Blémont, trésorier de la commission, 7, rue Vaneau, à Paris, ou aux bureaux de la *Revue du Nord*, qui sont ouverts tous les jours, de midi à cinq heures.

Ecoles supérieures de commerce. — M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, vient de décider que le nombre des bourses à allouer dans les écoles ci-dessous désignées, serait fixé, pour la rentrée scolaire 1893, ainsi qu'il suit :

	Bourses
Ecole des Hautes Etudes commerciales	8
Ecole supérieure de commerce de Paris	6
Institut commercial de Paris	1
Ecole supérieure de commerce de Bordeaux	2
Lyon	2
— Marseille	4

Les jeunes gens désireux d'obtenir une bourse dans l'une de ces écoles et se trouvant dans les conditions réglementaires pour prétendre part au concours d'entrée devront adresser à la préfecture, du 15 au 31 mai, une demande sur papier timbré indiquant l'école à laquelle ils doivent se présenter et accompagnée des pièces ci après :

1° Pièce authentique établissant qu'ils sont domiciliés depuis trois ans au moins dans la commune de domicile des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers.

2° Extrait du rôle des contributions dues par les parents.

Chronique locale

ROUBAIX

Le 4me grand concours international de Coqs

5250 francs de prix

C'est dimanche prochain, 19 mars, qu'aura lieu chez M. Fleury Florin, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix, le 4e grand concours international de coqs auquel prendront part 50 sociétés Françaises et Belges.

Voici les noms des sociétés engagées :

La Perdrix de Tourcoing, les Brise-Tout, Roubaix; les Indépendants, Roubaix; la société de Beaurepaire, Roubaix; les Amis Réunis, Esquelmes; la Rue cassé, Audenarde; les Chasseurs d'Estaimpuis; les Amis réunis, de l'Epeule, Roubaix; Félix Salembier, Bellenglise; les Brise-fer de l'Enfié, Roubaix; les Gosses de Gorre (Pas-de-Calais); Soc été des Six, Warcoing; les Inséparables, Lille; Société Delbecq, Lille; Société s T gre, Tourcoing; l'Alle cavale, Syne; les Amis réunis, Comines; les Chasseurs d'opium, Roubaix; Les Amis d'Abraham, Tourcoing; Willemsen-Marquetin réunis; les Ambulants. l'Hallue; la Rêve, Roubaix; les Amis, les Persévérants, Rolleghem; les Bouchers, Fournai; le Bon Vivant Roubaix; les Amis Réunis, Camphin; l'Avenir, St-Genois; Arthur Ravalinghem, Doltignies; la Patte Cassée, Erneghem; Louis Graux, Tourcoing; les Amis Réunis, Erneghem; les Amis Réunis, Hulluin; les Sans Peur, Roubaix; les Vrais Amateurs, Halluin; les Amis Réunis, Pérenchies; l'Association de la Brasserie, Deerlyk.

Comme chacun peut se juger d'après les sociétés inscrites, la lutte sera sérieuse et intéressante pour se disputer les 5250 francs de prix que les gagnants auront à se partager.

Le 1er prix 1000 fr., 2e, 750, 3e, 500, 4e et 5e chacun 400, quatre prix de 225, huit autres prix de 150 francs.

L'étrage au sort pour le classement des sociétés combattantes aura lieu dans la local Fleury, à 9 heures 1/2, le concours commencera à 10 heures très précises.

Les amateurs qui n'auraient pas pris la précaution de se munir d'entrées à l'avance sont assujettis à ne plus trouver de place le jour du concours, ils peuvent toutefois se les procurer chez MM. Fleury Florin, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix; César Vandamme, rue des Champs, Roubaix; Jules Lequenne, rue Blanchemaille, Roubaix; Jules Sart, 28, rue de la Gare, Tourcoing; Théophile Libroch, en face la Gare, Mouscron; il ne sera délivré aucune place non numérotée.

Avis. — Le Comité informe que le lundi 20 avril, à 8 heures du soir, il se tient une belle et importante partie qui gagne 3/5, pour 500 francs contre la société les *Bouchers de Tourcoing* ; on y traite 7 paires, pelles de plaisir à 50 francs, mise au pare à 4 heures.

Visite aux cantines scolaires. — Hier, après-midi, M. Cazot, président du conseil du droit, a visité la cantine scolaire de la rue Pierre-de-Roubaix, avec M. Trannoy, adjoint au maire de Roubaix.

Excitation de mineurs à la débauche. — M. Vancostenoble, commissaire de police du troisième arrondissement, a mis à suite d'une enquête sur des faits incriminés à Mme Amélie Cacheux, cabaretière, *au nouveau Camélia* 44, rue Barrault, à la arrêter cette dernière pour excitation de mineures à la débauche.

Un bless-é. — Samedi soir, Frédéric Hibou, 66 ans, tourneur en fer, demeurant rue Archimède, 114, et travaillant chez M. Ryo-Catteau, rue Pellart, est tombé si malheureusement dans l'atelier qu'il s'est fa t une grave contusion au genou droit. Le docteur (Largillière qui l'a visité l'a fait admettre à l'hôpital, hier soir.

Les suites de l'ivresse. — Le nommé Dupont Pierre, 41 ans, journalier, demeurant rue Turgot, à l'estaminet du *Jardinet*, trouvant ivre mort, a été conduit à l'ivresse. Cueilli par dame police il a été conduit au poste central où il a passé la nuit; le lendemain matin on le trouvait ivre et s'est aperçu qu'il avait une grave contusion au genou. Le docteur Delattre qui l'a visité l'a fait admettre à l'hôpital.

Fanfare Delattre. — Les sociétaires sont invités à assister à la répétition générale qui aura lieu ce mercredi à 8 heures du soir, pour le concert du lundi 20 courant.

Il est à remarquer que la Fanfare Delattre offrira son concert d'hiver dans le grand salon de la Mairie. Ce concert est offert exclusivement aux membres honoraires.

Afin d'en rehausser l'éclat, la Société s'est assuré le concours d'artistes de premier talent; MM. Marguerite Lion, cantatrice, lauréat du Théâtre de l'Opéra, M. Piolat, ténor lyrique du Théâtre de Tourcoing, M. Le Bon, violoncelle, M. Le Bon, violoncelle de Paris, Mlle. Hermance, Marguerite Monnier, violoncelle, Mlle. Jeanne Jeanin, violoncelle, M. Tilz, chanteur comique de Bruxelles et Mlle Hélène Vandenberghe, pianiste, le programme, des plus attrayants paraîtra dans quelques jours.

LA FRANCE

Un pays merveilleux, aimable, poétique,
Où l'étranger reçoit un accueil sympathique,
Où fraternel les cœurs battent à l'unisson,
Où s'a fabrique enfin le savon du Congo,

John Bull, de Londres, au savonnier V. Vaissier.

Mêmes faits. — Un jeune homme, François D., quittant l'usine de M. Vaissier, demeurant d'ivresse, manqué de frapper sa mère et ses frères.

Il a été conduit au dépôt.

— Un autre ivrogne, Louis L., a également été conduit au dépôt pour ivresse et mendicité.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 55

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, Justice de paix, conseils de préfecture. R. o. 15927

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

(suite)

Séance extraordinaire du 15 Mars

Le conseil municipal de Tourcoing s'est réuni hier soir en séance extraordinaire.

Vingt-cinq conseillers étaient présents, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire.

La séance est ouverte à 8 heures 45.

M. Tack est nommé secrétaire pour la séance et prend place au bureau.

M. Dramais, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

M. Tack déclare qu'il avait d'abord porté le vote sur la continuation par 17 voix contre 3, mais que M. Delavaivre a dit vouloir voter pour.

M. Augustin Dal déclare que s'il a voté pour l'ordre du jour, ce n'est pas parce qu'il trouve la rue belle, mais c'était pour clore la discussion.

M. Dupont demande s'il est bien exact que c'est une somme de 300 fr. qui a été votée pour le *Mont de Tourcoing*, [illegible]

Sur la réponse affirmative du maire, M. Dupont demande que la question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion la suivant les alinéas 1er paralysant insuffisante.

Le procès-verbal est adopté.

M. Ducoulombier, rapporteur des commissions réunies de la voirie et des grands travaux donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Les commissions de la voirie et des grands travaux ensemble vous avec renvoyé l'examen de cette affaire, ont estimé qu'il y avait lieu de déclarer pour le terrain à céder un prix de 665 fr. le mètre, soit pour 18 m. 40 une somme de 4,256 francs, mais avec la condition pour M. Masquilier d'établir une construction dont les dispositions de la façade seraient identiques à celles indiquées au plan par lui, produit à l'appui de sa demande.

Les conditions sont acceptées par M. Masquilier, ainsi qu'il résulte de sa soumission en date des 15 mars 1893, déposée trésorerie.

Je soussigné, Auguste Masquilier-Odoux, entrepreneur, propriétaire d'un terrain situé à Tourcoing et devant rue de la Mairie, actuellement à l'angle de la Grande-Place agrandie et de la rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée, reprie au plan cadastral sous le n° 2542 de la section D, déclare à une partie de la voie de l'hôtel-de-Ville prolongée, indiqué par le plan ci-dessus, et approuvé par le Conseil municipal de Tourcoing, le 15 mars 1893 et ce, moyennant le prix de 665 fr. le mètre carré, soit pour 18 m. 40 ci 4,256 fr.